

Réponse du maire de Saint-Symphorien quant à la visite de la mosquée

written by Christine Tasin | 24 novembre 2012



Suite à notre [article](#) paru le 15 novembre, nous avons reçu du maire de Saint Symphorien sur Coise cette réponse que nous publions volontiers, avec notre réponse à la suite.

MAIRIE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE

Merci de bien vouloir publier sur votre blog la réponse (ci-dessous) de Monsieur PEILLON, Maire de Saint Symphorien sur Coise, au titre du droit de réponse.

Mise au point

(Envers quelques moralisateurs offusqués de la visite de la mosquée de Lyon par des élèves de 5ème)

Ces derniers jours, suite à un article de presse paru dans Le Progrès du 15/11/2012, relatant la visite de la grande mosquée de Lyon par les élèves de 5ème du Collège Champagnat, quelques courriels sont parvenus en mairie.

Après une lecture exhaustive de ces courriels, il m'apparaît que certains rédacteurs avancent des allégations ignominieuses proférées à l'encontre de la commune ; ils dénotent aussi d'une parfaite ignorance, clairement exprimée dans leurs commentaires, des compétences particulière des communes.

Je ne peux me soustraire au droit de réponse qui s'impose en pareilles circonstances et je dois apporter quelques informations (qui n'auraient pas dû échapper à la sagacité des censeurs) pour rétablir la juste part des choses.

Madame,

Messieurs,

Vous vous appuyez sur la loi du 9 décembre 1905, qui pose le principe de la séparation de l'église et de l'état, pour rappeler que l'école publique doit respecter la règle de laïcité. Je ne l'ignore pas et je respecte ce texte fondateur.

Mais vous, vous êtes-vous informé du caractère de l'établissement scolaire Champagnat ? Apparemment non ; car vous auriez su alors, qu'il s'agit d'un établissement privé.

L'école publique de la commune se nomme groupe scolaire Hubert Reeves...

Vous interpellez la commune pour une activité conduite auprès d'enfants de 5ème.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit en conséquence d'une classe de collège ; et que la compétence communale ne concerne ni le collège, ni le lycée, mais seulement les écoles maternelle et élémentaire.

Sur la compétence propre à la commune nous l'exerçons pleinement, comme il convient. Mais sans déborder sur les compétences des autres collectivités.

N'en déplaise à ceux qui prétendent que nous avons subventionné le déplacement du collège aux frais du contribuable. Et je vous invite à consulter le compte administratif de la commune si vous en doutez.

Enfin, si vous aviez lu l'article dans son intégralité, vous ne vous seriez pas fourvoyé sur les intentions des enseignants et, sauf à être profondément obtus, vous n'auriez pas condamné sans raison ce programme d'histoire-géographie-instruction civique, car vous auriez découvert une très large ouverture, sans aucun parti pris.

La connaissance des civilisations, des religions, des coutumes, des cultures me paraît personnellement parfaitement souhaitable pour construire un individu autonome et

responsable.

Peut-être devriez-vous méditer cette maxime : « Il faut savoir d'où l'on vient, pour savoir où l'on va ».

A l'instar de certains interlocuteurs, je vous adresse mes civiles salutations.

Roger PEILLON

Maire de Saint Symphorien sur Coise

Monsieur le Maire,

Si certains de nos lecteurs ou sympathisants ont cru bon de vous adresser un message, bien que, effectivement, vous ne soyez pas statutairement responsable des activités des collèges, dévolues aux Conseils Généraux, c'est sans doute que votre titre de premier magistrat de la ville nécessite que vous sachiez ce qui se passe et que vous puissiez éventuellement donner des conseils. Vous et deux de vos représentants siégez d'ailleurs sans doute au Conseil d'Administration de ce collège, puisque la loi prévoit la présence de 3 personnes de la commune au Conseil d'administration des collèges... Vous avez donc bien l'occasion et la possibilité de donner votre avis sur ce qui s'y passe. Par ailleurs, que le collège soit privé ou public ne change rien, surtout quand il s'agit d'un établissement privé sous contrat... Tout privé qu'il soit, il doit respecter les programmes, la loi et l'égalité homme-femme.

Par ailleurs, le ton que vous employez permet de comprendre que vous trouvez tout à fait normal d'envoyer 120 gosses visiter une mosquée, lieu d'endoctrinement d'un système totalitaire, violent et inégalitaire. Cela vous laisse froid, semble-t-il, au point d'oser parler d'ouverture et de connaissance destinée à fabriquer des individus autonomes et responsables.

Aucun pays musulman ne connaît la démocratie, Monsieur le Maire, ce qui prouve bien que l'islam ne produit pas des

individus autonomes et responsables.

Par ailleurs, que vous osiez écrire qu'il faut savior d'où l'on vient à propos d'une visite de mosquée me laisse pantoise. La France n'est pas un pays musulman, et nul, en France, ne peut prétendre étudier l'islam pour apprendre d'où il vient, sauf à être un traître à sa patrie.

Je vous prierai de méditer tout cela et de veiller davantage à la santé morale et intellectuelle de nos jeunes gens qui ne vous ont rien fait.

Bien à vous.

Christine Tassin

Présidente de Résistance républicaine